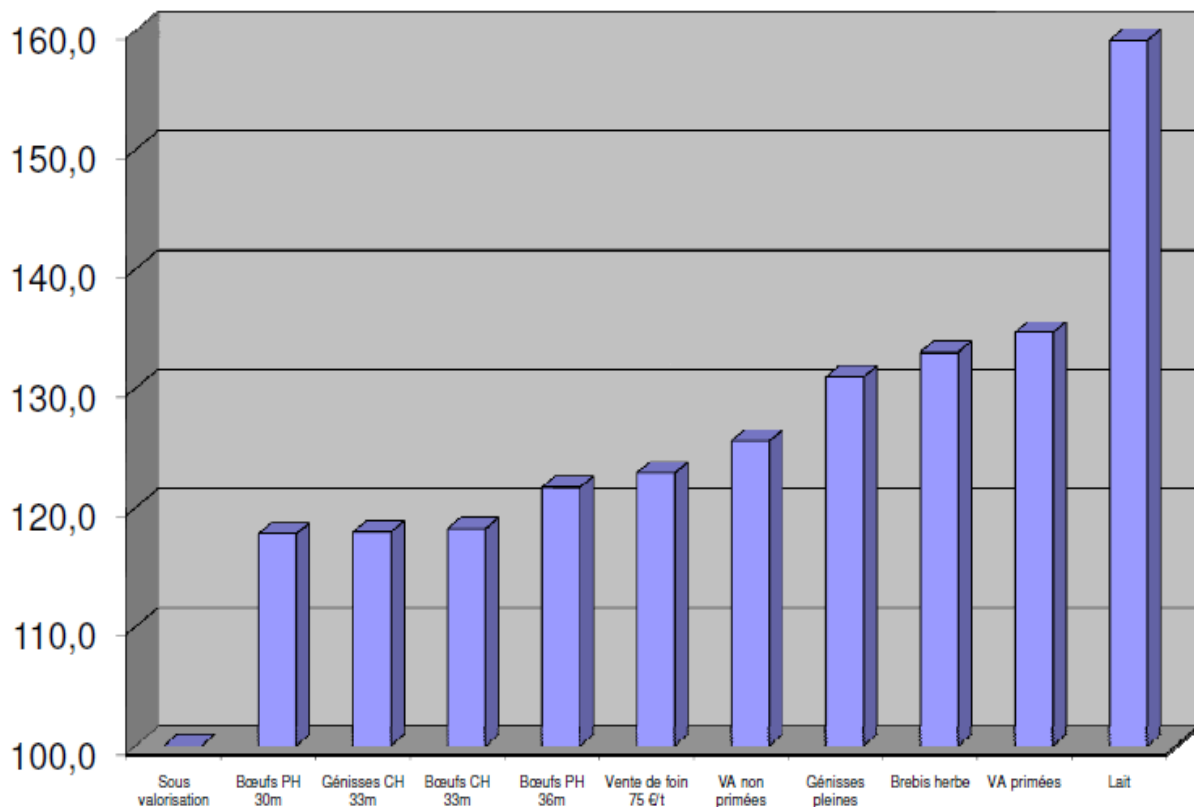




Comment bien valoriser ses prairies

Désormais depuis la dernière déclaration PAC, la surface en prairies permanentes d'une exploitation devra rester identique. En parallèle, dans les exploitations laitières, l'accroissement de la taille des troupeaux et l'augmentation de la productivité des vaches se traduisent souvent par une plus grande consommation de maïs ensilage au détriment de l'herbe. Ainsi, des stocks de foin, d'ensilage d'herbe ou des refus au pâturage risquent d'apparaître. Même si cela peut rassurer en année de sécheresse, une sous valorisation chronique se traduit par un manque à gagner et une baisse des résultats économiques. Quelles sont donc les possibilités les plus rentables pour valoriser ses excédents d'herbe ?

Hierarchie des ateliers valorisateur d'herbe (indice 2010)



Sur le graphique ci-dessus, l'indice 100 correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) d'une exploitation laitière où les surfaces en herbe ne sont pas correctement valorisées, ce qui est fréquent dans les exploitations laitières de la région. Les simulations économiques présentent les résultats obtenus en valorisant correctement les prairies avec différents ateliers herbivores. Les histogrammes du graphique comparent les EBE des différents systèmes par rapport à la situation initiale. Cela permet ainsi de mettre en évidence l'intérêt économique respectif de chaque atelier consommateur d'herbe.

Le lait demeure une valeur sûre

Sur le plan économique, le lait, même s'il procure le plus de travail, reste heureusement l'atelier le plus rentable pour valoriser des excédents d'herbe. Concrètement, une hausse de la référence laitière (dans le cadre d'une installation par exemple) sera économiquement plus rentable que la mise en place d'un autre atelier. D'autre part, il est intéressant d'augmenter la part d'herbe (sous forme de pâture, d'ensilage d'herbe ou de foin) dans la ration des vaches. Cela se fait bien sûr dans la limite des places dans les bâtiments étant donné la baisse attendue du niveau de production des vaches. En second lieu, l'élevage de toutes ses génisses laitières, reste une opération très rentable pour consommer des excédents d'herbe ; celles ci permettront de produire les éventuelles rallonges laitières, ou seront vendues pour la reproduction. En effet cela permet de dégager pratiquement le même niveau d'EBE que les brebis en système agneaux d'herbe ou que les vaches allaitantes primées mais avec une charge de travail moins importante.

Les vaches allaitantes primées et les ovins au même niveau

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, les primes vaches allaitantes restent couplées à 75 %. Les anciennes primes brebis (PBC) sont quant à elles totalement découplées. Mais une nouvelle prime ovine de 21 €/brebis (+ 3 € de contractualisation) est instaurée et sera versée chaque année à tout détenteur de plus de 50 brebis. Il est donc logique de retrouver ces deux productions de viande en tête. Mais il est rare de trouver des PMTVA sur les exploitations laitières et les vaches allaitantes nécessitent un logement spécifique. L'élevage du mouton est un métier à part entière qui demande une bonne maîtrise technique ainsi que de la disponibilité en main d'œuvre. Ceci risque donc de limiter son essor dans les exploitations laitières où la main d'œuvre est déjà limitée. Par contre cela peut être une solution intéressante dans les exploitations sociétaires avec de la main d'œuvre disponible où l'un des membres seraient passionné par cette production.

Le bœuf laitier reste la solution la plus simple

Depuis le découplage des primes bovins mâles, les vaches allaitantes non primées laissent une meilleure marge que les bœufs laitiers et le bilan de santé de la PAC ne modifie pas cette hiérarchie. En effet, le kg de viande issu de troupeau de race à viande est logiquement mieux payé que celui de race laitière. Mais dans la majorité des cas, le bœuf reste complémentaire du lait en raison d'une charge de travail moindre. Cependant, la mise en place d'un troupeau allaitant trouve un intérêt dans les exploitations qui achètent des veaux de 8 jours pour faire des bœufs ou dans des cas d'agrandissement des surfaces en herbe avec installation d'un jeune. Une vache allaitante non primée et sa suite valorise la même surface qu'un bœuf de 36 mois (les 3 générations) et dégage environ 65 € d'EBE en plus par vache nourrice élevée. Ce n'est donc pas simplement ce faible écart de revenu qui doit déterminer le choix. A noter, également que depuis le découplage des primes bovins mâles, puis l'augmentation du prix des concentrés, il est préférable de conduire les bœufs prim'holstein à 36 mois plutôt qu'à 30 mois car ces derniers consomment davantage de concentrés qui coûtent chers.

L'achat de broutards pour produire des génisses ou des bœufs issus de race à viande arrivent assez logiquement en retrait sur le plan économique car cela reste une production très spéculative qui dépend du prix d'achat du broutard et du prix de vente des animaux viande. De plus, il faut être prudent lors d'achats d'animaux à l'extérieur avec les risques sanitaires qui les accompagnent.

La valorisation des prairies reste un gage d'efficacité économique

La vente de foin bottelé à 75 €/t se situe bien, juste entre les vaches allaitantes non primées et les bœufs prim'holstein 36 mois. Avec une faible charge de travail, cela pourrait tenter certains éleveurs. Mais est-il bien prudent de bâtir un système sur la vente de foin ? En effet, à l'avenir, excepté en année de sécheresse, l'offre sera nettement supérieure à la demande. Les éleveurs concernés risquent alors tout simplement de ne pas trouver à le vendre et se retrouver dans la situation initiale de sous valorisation de l'herbe.



la production laitière valorise toujours bien les prairies

Le graphique nous montre donc bien qu'une sous valorisation des prairies pénalise le revenu de l'exploitation. Le bilan de santé de la PAC ne modifie pas l'ordre d'intérêt de chaque production suite au découplage des aides. Les exploitations avec un fonctionnement cohérent n'ont donc pas besoin de bouleverser leur système. Au-delà de la hiérarchie économique présentée dans cet article, il faut raisonner son atelier viande en complément du lait en prenant en compte les disponibilités en bâtiment et main d'œuvre et bien sûr ses goûts personnels.

L'équipe des réseaux d'élevage lait

Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean Philippe MOUSSU

Pour l'Institut de l'Élevage : Dominique CAILLAUD